



# *Cros-de-Montvert*

## **NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE**

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le Vendredi 23 Octobre 2020 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Tous les membres étaient présents.

A la demande de l'Association des Maires de France un hommage a été rendu à l'ouverture de la séance suivi d'une minute de silence à **Samuel PATY** professeur d'histoire-géographie victime d'un assassinat au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DES PERSONNELS**

Le renouvellement du contrat groupe d'assurances des personnels a été voté à l'unanimité. Ce contrat est souscrit en relation avec le Centre de Gestion du Cantal qui a signé le marché auprès de l'assureur COLLECTEAM/YVELIN/EUCARE/ACTE VIE pour une durée de 4 ans. Ce contrat permet de garantir les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, maternité, accident du travail, décès des agents.

### **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR « CANTAL INGENIERIE ET TERRITOIRES »**

Le Conseil Municipal désigne Mme le Maire pour représenter la commune de CROS DE MONTVERT à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie et Territoires ».

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CABA**

Suite à l'approbation du PLUI, la commune doit intégrer le service unifié mis en place entre la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et la CABA pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (A.D.S.) mission jusqu'alors assuré par les services de la D.D.T du CANTAL. Le Conseil Municipal approuve la création d'un service unifié en charge des ADS intégrant le service commun créé par la CABA et celui de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et autorise Mme le Maire à signer les conventions correspondantes.

### **TAXE D'AMENAGEMENT URBANISME - PLUI**

Suite à la mise en place du PLUI, une taxe d'aménagement de 1% est instituée de plein droit dans les communes. Le Conseil Municipal peut décider d'instituer un taux allant de 1% à 5 % sur l'ensemble de la commune ou de renoncer à percevoir cette taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renonce à l'unanimité des membres à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette décision est valable pour une durée de 3 ans.

### **TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : REFECTION DES PORTES D'ENTREE AUX ECOLES - TRAVAUX DE PEINTURE CAGES D'ESCALIER**

Après avoir étudié les différents devis présentés pour le remplacement des portes d'entrée des anciennes écoles, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'entreprise TECHNIMEN pour un montant de : **7917,42 € HT.**

Après avoir étudié les différents devis proposés pour la réfection des cages d'escalier, le Conseil Municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention de retenir le devis de l'entreprise FOURNIAUD qui s'élève à un montant de : **17 154,23 € HT.**

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT**

#### **\*Projet 1 : Le Bouissonot**

Le Conseil Municipal après délibération accepte que les travaux d'enfouissement soient réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

#### **Pour le réseau électrique**

Le montant de l'opération s'élève à **15 100,17€ HT**, le fonds de concours est de 50% pour la Commune soit : **7 550,09 €**

#### **Pour le réseau téléphonique**

Le montant de l'opération s'élève à **18 452,98 HT**, le fonds de concours de 60 % pour la Commune soit : **11 071.79 €**

#### **\*Projet 2 : La Maison Rouge**

Les devis ont été demandés auprès du Syndicat électrique et seront examinés ultérieurement.

### **TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION ROUTE D'ORFEUILLE – POINT A TEMPS**

Concernant les projets de voirie, le Conseil Municipal décide d'attendre la Constitution d'un groupement de commandes qui doit être réalisé par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

### **TRAVAUX RESEAU D'EAU**

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un appareil de mesure du chlore auprès de la société SAUR pour un montant de **380,00€ HT.**

### **ACHAT D'UNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LE MULTIPLE RURAL**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et accepte le devis proposé par l'entreprise EQUIP 'FROID qui s'élève à un montant de **2 495,99 € HT**

### **TRAVAUX REALISES :**

\*Remplacement du tableau d'affichage pour la Mairie auprès de l'entreprise COMAT VALCO pour une somme de **673,01 HT**.

\* Réparation des portails du Cimetière par Mr. BILLOUX Christophe pour la somme de **304,00€ HT**.

\* Réalisation des travaux de peinture des deux portails du cimetière pour un montant de **850,00 € HT**.

### **VIREMENT DE CREDITS POUR REGULARISATION DES FRAIS D'ETUDES POUR L'ADRESSAGE**

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal décide de réintégrer les frais d'étude payés en 2018 et 2019 sur l'opération de l'adressage.

### **ENTRETIEN DU CIMETIERE SUITE ARRET MALADIE DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Suite à l'arrêt maladie de l'agent d'entretien Mme le Maire en concertation avec les adjoints a décidé de prendre Mr. SERVANT Alain nouvellement installé pour l'entretien du Cimetière pour la TOUSSAINT.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

\*64 colis de Noël sont prévus pour cette année et ont été commandé au Relais de la Fontaine.

\*La cérémonie du 11 Novembre s'est tenue en nombre restreint (Maire, Adjoints et Mr. Daniel VATIN ancien combattant et porte drapeau), sans public suivant les consignes gouvernementales.

## **RAPPEL TRI SELECTIF**

**Nous rappelons aux usagers de respecter l'apport et le tri de déchets dans les containers appropriés sous peine d'amende. Les cartons et les encombrants sont à apporter à la déchetterie du Pont d'Orgon.**

**Arlette GASQUET - Maire**

